

Présentation

Les services et établissements sociaux et médico-sociaux de la Seine-Saint-Denis constatent une augmentation notable du nombre de personnes en grande souffrance psychique.

Peu formées aux questions afférentes à la souffrance et aux troubles psychiques, les équipes sociales se trouvent souvent démunies.

Une **commission santé mentale/action sociale**, sous l'égide de la DDARS 93, agit depuis 2005 pour améliorer les collaborations.

Son travail s'oriente selon trois axes :

1. Engager et suivre le processus de concertation locale au niveau sectoriel,
2. Développer les stratégies de liaison, notamment soutenir les équipes mobiles psychiatriques du département,
3. Favoriser une meilleure connaissance réciproque des professionnels

C'est dans ce cadre que nous vous proposons, pour la 22ème année, ce programme de formation destiné aux intervenants sociaux exerçant en Seine-Saint-Denis.

Organisée dans les locaux de la coordination de l'action sociale de l'EPS Ville-Évrard, cette action est prévue pour **5 groupes de 20 personnes** successivement accueillis de **janvier à décembre 2027**.

Un 7ème jour sur une thématique spécifique pourrait être proposé.

Contacts



Nathalie Bompays
Coordonnatrice de l'action sociale et éducative

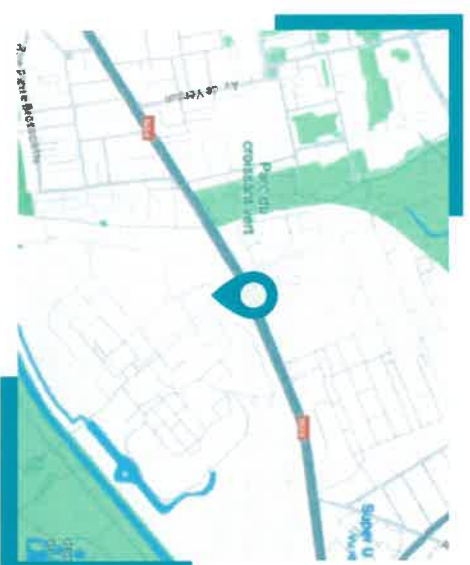
Anaïs Massaloux
Secrétariat



n.bompays@epsve.fr
an.massaloux@epsve.fr



EPS Ville-Évrard
Coordination de l'action sociale et éducative
202 avenue Jean Jaurès
93330 Neuilly-sur-Marne



**FORMATION
| ACTION
SOCIALE
SANTÉ
MENTALE
2027**


**ville-
Évrard**
Établissement Public
de Santé **93**

Objectifs de la formation

Améliorer le repérage de la souffrance psychique par les intervenants sociaux du département.

Améliorer l'orientation des personnes en situation de souffrance psychique vers les structures adaptées.

La formation met l'accent sur les échanges d'expériences et l'étude de cas concrets. Les formateurs sont psychiatres, infirmiers, psychologues, assistantes sociales, formateurs en travail social, sociologues.

Public concerné

Personnels : socio-éducatifs de circonscription, socio-éducatifs et personnels d'accueil des CCAS, des centres d'accueil et d'hébergement, des services emploi/ville, des établissements médico-sociaux et services au domicile (domaine des personnes âgées et du handicap), bailleurs sociaux.

Cette formation est également ouverte à tout professionnel se sentant concerné dans sa pratique.

Organisation

Cycle de 6 journées/groupe réparties sur 3 mois.

Les groupes se succèdent de janvier à décembre 2027.

Présence en continue obligatoire.

9h15 - 16h45

Le calendrier des séances sera communiqué ultérieurement.

Notions traitées

- Organisation des soins en psychiatrie
- Notions de base sur les troubles psychiatriques
- Migration et santé mentale
- L'infirmier en psychiatrie
- L'assistant social en psychiatrie
- La loi du 5 juillet 2011 : soins sans consentement
- Situations de violence
- Les conduites addictives
- Les conditions du partage d'informations
- Clinique psychosociale : folie, violence, souffrance psychique et santé mentale.

Le travail est enrichi par la présentation de situations concrètes par les participants.



Inscription

Nom :

Prénom :

Fonction :

Type de structure :

Coordonnées professionnelles :

Téléphone :

Mail :

Autorisation de l'employeur

Date :

Signature :